

Notification 2025/002

13 janvier 2025

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### **DEMANDE DE RAPPORTS SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION VISANT À LUTTER CONTRE LES PRÉLÈVEMENTS D'ANIMAUX SAUVAGES AQUATIQUES POUR LEUR VIANDE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

La Décision 14.190 c) <sup>1</sup> prie les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition du Plan d'action visant à lutter contre les prélèvements d'animaux sauvages aquatiques pour leur viande en Afrique de l'Ouest de :

*fournir un rapport sommaire sur leur mise en œuvre du Plan d'action en temps opportun pour la dernière réunion du Comité de session avant la 15e session de la Conférence des Parties (COP15) en utilisant un modèle fourni par le Secrétariat.*

La décision 14.193 charge le Secrétariat de

*élaborer, en collaboration avec le Conseil scientifique par le biais de son Groupe de travail sur la viande d'animaux sauvages aquatiques, un formulaire de rapport simple pour permettre d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action, et le diffuser auprès des Parties qui sont des États de l'aire de répartition en vue de faciliter l'établissement de rapports suffisamment tôt avant la dernière réunion du Comité de session du Conseil scientifique préalablement à la COP15.*

Suite à des consultations avec le groupe de travail, le modèle simple ci-joint a été accepté et il est demandé aux Parties de l'utiliser afin de faciliter l'analyse efficace des réponses.

**Les soumissions sont attendues pour le 30 avril 2025.**

Vos réponses contribueront aux travaux du groupe de travail sur la viande d'animaux sauvages aquatiques, tel que mandaté dans la décision 14.191, qui examinera les informations fournies par les Parties et préparera un bref résumé et une analyse. Sur cette base, le groupe de travail fera des recommandations sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action au Comité de session (Décision 14.193) dans le cadre des préparatifs de la 15e réunion de la Conférence des Parties à la CMS (COP15) qui aura lieu en 2026.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter Mme Heidrun Frisch-Nwakanma, Secrétariat de la CMS, [heidrun.frisch-nwakanma@un.org](mailto:heidrun.frisch-nwakanma@un.org).

<sup>1</sup> Les décisions de la Conférence des Parties à la CMS en vigueur après sa 14ème réunion sont disponibles [ici](#).